

# MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

*Le Président*

Monsieur Philippe SILVE  
Président de l'Union Nationale  
de la Propriété Immobilière  
Chambre Syndicale des Propriétaires  
et Copropriétaires de Nice et  
Alpes-Maritimes  
21 rue Alberti  
06000 NICE

Nice, le 27 SEPT 2018

Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 4 septembre, relatif à la décision du gouvernement de ne plus indexer les pensions de retraites sur l'inflation.

Comme vous le soulignez, je suis particulièrement opposé à cette mesure, qui, ajoutée à la hausse de la CSG représente une perte de pouvoir d'achat considérable pour les retraités. Dans un souci d'équité, j'ai donc proposé une modulation de cette décision afin de ne pas traiter de manière identique une petite retraite et une retraite confortable.

Concernant notre fiscalité, je veux vous confirmer un élément : **la fiscalité à Nice n'augmentera pas entre 2008 et 2020.**

Vous le savez, pour conforter le positionnement de notre territoire et stabiliser ses ressources grâce à une fiscalité propre, le budget de la Métropole Nice Côte d'Azur a entériné une harmonisation de notre fiscalité par rapport aux autres collectivités, en actionnant un taux de 6,4% sur le foncier bâti. C'est moins que Nantes ou Lyon, étant entendu que chacune d'entre elles a activé ce taux depuis plusieurs années.

Je n'ai en effet pas souhaité le faire plus tôt et je l'assume. Notre situation financière nous a permis de ne pas actionner le levier fiscal à la création de notre intercommunalité.

Dans le même temps, le gouvernement socialiste nous a retiré 80 M€ de dotation budgétaire entre 2012 et 2017. Dans le même temps, le département ne nous a pas versé 26 M€ qu'il nous manque chaque année pour les routes qu'il nous a transférées, a supprimé la compensation des 5,8 M€ par an pour le tarif à 1 euro des transports et 2,3 M€ correspondant aux engagements du département sur la programmation ANRU.

Dans le même temps, nous avons fait des économies considérables sur notre fonctionnement qui sont reconnues par l'Etat et le Préfet.

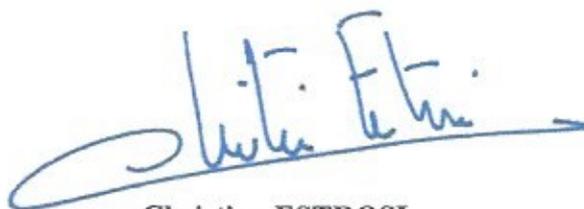
Dans quelques jours, nous adopterons notre budget 2019 qui redistribuera du pouvoir d'achat aux ménages de la ville de Nice tout en préservant l'investissement. Concernant les locataires, en 2015 et

2016, la taxe d'habitation a baissé de 1 % puis de 0,1 %. **Le taux de la TEOM va à nouveau diminuer de 1 point en 2019**, après une première baisse en 2018, c'est un gain de pouvoir d'achat pour l'ensemble des locataires de la Métropole de 18 millions sur leur impôt foncier. S'agissant des propriétaires, outre la baisse de la TEOM, **la ville baissera la taxe foncière de 2,12 points en 2019 et de 2 points en 2020**. La fiscalité des propriétaires n'aura ainsi pas augmenté en dix ans et leur patrimoine aura été valorisé par nos investissements.

Beaucoup de compétences ayant été transférées il est logique que ce rééquilibrage entre la ville et la Métropole soit opéré.

J'espère vous avoir convaincu que cette décision protégera le pouvoir d'achat des petits propriétaires et reste à votre écoute.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



**Christian ESTROSI**  
Maire de Nice  
Président délégué de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur